

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



**Food and Agriculture
Organization of
the United Nations**



**World Health
Organization**

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 7

EXEC 70 CRD 01

Original language only

**JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME
EXECUTIVE COMMITTEE OF THE CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION
Seventieth Session, WHO Headquarters
Geneva, Switzerland
30 June-3 July 2015**

**CIDCE
International Centre of Comparative Environmental Law
Centre International de Droit Comparé de l'Environnement**

CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRONNEMENT

STATUTS

(après modification du 17.2.1998)

-
- Art. 1 -** Il est créé une association scientifique sans but lucratif, de caractère international, régie par la loi du 1er juillet 1901, qui porte le nom de "Centre International de Droit Comparé de l'Environnement" (CIDCE).
- Art. 2 -** Cette association regroupe, en tant que fédération internationale, les associations existant dans les divers pays du monde qui ont pour objet l'étude et le développement du droit de l'environnement. Elle peut aussi accueillir des organismes de recherche et des associations internationales spécialisées dans le droit de l'environnement ou dans certaines branches du droit de l'environnement ainsi que des participants individuels intéressés au droit comparé de l'environnement.
- Art. 3 -** Le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement a pour but :
- a) de regrouper les associations des divers pays du monde spécialisées dans le droit de l'environnement en vue de faciliter une meilleure connaissance réciproque du droit de l'environnement, des échanges d'informations, une harmonisation des règles de droit en vue de la meilleure sauvegarde de l'environnement.
 - b) d'organiser des sessions d'enseignement de droit comparé de l'environnement ainsi que des colloques et séminaires pour confronter les progrès ou les régressions du droit de l'environnement dans le monde.
 - c) de procéder à des études et recherches en droit comparé de l'environnement et de faire des publications d'ouvrages ou de revues en droit comparé de l'environnement.
 - d) de participer à des colloques, des réunions ou conférences organisées par des Etats, des Universités, des organisations internationales ou par toutes institutions publiques ou privées.
- Art. 4:** Le siège du CIDCE est à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges, 32, rue Turgot.

- Art. 5 -** L'admission des personnes morales est prononcée par le Conseil d'Administration au vu de leurs activités et publications, en faveur du droit de l'environnement. Des personnes physiques intéressées par le droit comparé de l'environnement peuvent être admises dans les mêmes conditions.
- Art. 6 -** Les membres du CIDCE sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.
- Art. 7 -** L'Assemblée générale se réunit au moins une fois tous les deux ans. Elle est convoquée par écrit au moins un mois à l'avance. Elle se réunit en outre sur demande écrite du quart des membres adressée au Président. Elle délibère quelque soit le nombre de présents. Elle entend les rapports moraux et financiers. Elle désigne les membres du Conseil d'administration au scrutin secret pour une durée de quatre ans.
- Art. 8 -** Le Conseil d'administration est composé de huit membres au moins, représentant de la façon la plus équilibrée les diverses régions du monde membres du CIDCE. Ces régions sont l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie.
- Art. 9 -** Le Conseil d'administration administre le CIDCE. Il désigne en son sein le Président, les quatre vice-présidents, le trésorier et le secrétaire général. Le Président ou le secrétaire général représentent en justice et dans tous les actes de la vie civile le CIDCE. Le Conseil se réunit au moins une fois par an ou sur demande écrite du quart de ses membres. Ses délibérations ne sont valables qu'en présence du tiers de ses membres. Le Conseil peut se réunir par visio-conférence ou prendre des décisions par correspondance. Les fonctions de membre du Conseil ne sont pas rémunérées.
- Art. 10 -** Lors de chaque réunion du CIDCE un Conseil de direction scientifique représentant les diverses régions mentionnées à l'art. 8 est obligatoirement réuni. Il est composé des membres de l'Assemblée Générale présents et les professeurs invités. Il fixe les orientations des activités pédagogiques et scientifiques du CIDCE et propose les mesures à prendre à l'Assemblée générale.
- Art. 11 -** Les ressources de l'association se composent : des cotisations des membres, des subventions diverses, des produits des publications des revues ou des travaux.
- Art. 12 -** Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale sur la proposition du Conseil ou sur la proposition du dixième des membres. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la plus prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins trente jours à l'avance.
L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres.
Si cette proposition n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.
Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des

deux tiers des membres présents.

Art. 13 - L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association doit être convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent et doit comprendre au moins la moitié plus un des membres. Si cette proposition n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau mais à quinze jours d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents. En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements publics ou associations poursuivant des buts analogues.

CENTRE **I**NTERNATIONAL de **D**ROIT **C**OMPARÉ de
I'**E**NVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW – **C.I.D.C.E**

Hôtel de la Bastide – 32, rue Turgot – F. 87000 LIMOGES (France)

☎ : 33 (0)5 55 34 97 25

🌐 : <http://www.cidce.org>

☎ : 33 (0)5 55 34 97 23

Rapport d'activités 2011

Le précédent rapport d'activités (2009-2010) a été approuvé par les membres du CIDCE par consultation internet le 29 décembre 2010.

I - Recherches

Le CIDCE participe aux recherches suivantes :

1. Programme « Concertation, Décision, Environnement » (CDE) conduit par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Les travaux ont commencé en décembre 2009. Réalisation d'une recherche relative à « la participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger », dans le cadre d'une « exigence démocratique et d'une nécessité juridique ». Le CIDCE intervient comme sous traitant en ce qui concerne les recherches de droit comparé en Europe et en Amérique ainsi qu'auprès de la Communauté européenne, notamment par l'élaboration et la réalisation d'étude de cas étrangers et français. Concernant l'année 2011, le CIDCE se félicite de la formalisation des rapports nationaux réalisés par les correspondants étrangers (Argentine, Belgique, Canada, Costa-Rica, États-Unis, Hongrie, Pérou). Ces rapports sont le résultat des entretiens de terrain réalisés par les divers correspondants dans les divers pays cités ci-dessus. Le CIDCE a également participé, suite à la ré-orientation partielle de la recherche liée à la loi Grenelle II qui par son article 244 institue une procédure de participation du public à l'élaboration des actes réglementaires de l'État et de ses établissements publics, à l'organisation :
 - de la journée d'information CDE du 31 janvier 2011, « L'article 244 de la loi Grenelle II, une révolution administrative ? L'ensemble des interventions et des échanges a été enregistré et feront l'objet d'une exploitation en vue d'une prise en compte dans le rapport final.
 - d'un séminaire, le 03 octobre 2011, axé pour la partie CIDCE sur la technique des « Notice and comment » utilisée aux États-Unis en vue d'enrichir la recherche. (Avec la participation de deux professeurs américains :
 - Lee PADDOCK, Doyen associé aux études en droit de l'environnement, The George Washington University Law School, (Etats-Unis),
 - Sandra S. NICHOLS, Avocate, Directrice adjointe de la formation juridique, Co-directrice du programme Afrique, « Environmental Law Institute » (ELI), Washington, (États-Unis).
2. Programme « Les Suds aujourd'hui II » édition 2010 lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Le projet de recherche, intitulé « LES CATASTROPHES ET LES DROITS DE L'HOMME » (CADHOM), vise à introduire, et en réalité à réintroduire, la problématique des droits de l'homme, tant en ce qui concerne leur

substance que leur effectivité, au sein de la construction sociale des catastrophes. Le CIDCE en tant que partenaire du projet a pour tâche de rassembler et d'analyser les données, de réaliser une étude comparée des droits nationaux et des apports internationaux et de rédiger des rapports finaux. La responsabilité scientifique du présent projet est placée sous la direction de l'observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ). La réunion des 16 et 17 mai 2011 a été marquée par la validation des guides d'entretien juridique (travail conjoint avec le CRIDEAU-OMIJ) sur le thème général « des catastrophes et des droits de l'homme » ainsi que les plans de travail juridique (CRIDEAU-OMIJ/CIDCE) sur l'impact du projet de convention relatif au statut international des déplacés environnementaux. Adoption définitive lors de la réunion de coordination des 26, 27 et 28 septembre 2011 à Limoges avec les quatre équipes françaises et les six correspondants nationaux. A été commencé l'inventaire des données bibliographiques. Points sur leurs travaux des correspondants étrangers, identification des droits de l'homme mis en cause dans les catastrophes.

3. Programme Ecos-Sud relatif à « L'application du principe de non régression en matière d'environnement. Possibilités et perspectives » dans le cadre de la coopération scientifique et universitaire avec l'Argentine. Le projet de recherche a débuté fin décembre 2010. Ainsi, l'année 2011 s'est caractérisée par le rassemblement de la documentation, des cadres théoriques, la réalisation de la recherche pratique (interviews approfondies des acteurs juridiques, des professionnels et des cadres administratifs), mission en Argentine (stage de recherche de 14 jours et de 1 mois), l'organisation d'un colloque à Santa Fé le 26 avril 2011. La tenue d'un séminaire de travail présentant le livre collectif sur ce thème avant publication prévue pour mars 2012.
4. Élaboration du cadre institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine. Contrat de sous-traitance avec la SOGREAH, la responsabilité scientifique a été confiée au professeur Bernard Drobenko. Finalisation de la phase 1 à savoir la réalisation du rapport de diagnostique sur les aspects juridiques de la recherche.

III – Accréditations et autres

Le CIDCE a été officiellement accrédité en 2011 auprès de la Commission du Développement Durable des Nations Unies pour la Conférence de Rio (2012) tout comme en 2002 et 1992.

Depuis 2010, le C.I.D.C.E. est membre de l'ONG CIVILSCAPE, réseau international qui se dédie à la promotion de la Convention Européenne du Paysage. En 2011, le CIDCE intègre le groupe de travail sur le paysage et fait partie du comité consultatif pour la France.

III – Mission environnement, développement durable et écocitoyenneté,

Depuis 2005, le CIDCE bénéficie d'une aide de la région Limousin de soutien à l'emploi associatif. La commission Permanente du Conseil Régional a décidé de prolonger l'aide pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2011.

IV – Colloques

Soutien scientifique et participation du CIDCE à des colloques internationaux :

- Journées scientifiques Franco-Brésiliennes des juristes de l'environnement, Rio de Janeiro, les 24 et 25 juin 2011 avec la Fondation G. Vargas,
- Journées scientifiques Franco-Brésiliennes des juristes de l'environnement, Sao Paulo, les 27 et 28 juin 2011 avec le Ministère public de l'Union,
- Séminaire CADHOM, Les catastrophes et les droits de l'homme, 26, 27, 28 septembre 2011, Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges,
- 3ème réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement, 30 septembre et 1er octobre 2011, Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges,
- Réunion de travail sur le principe de non régression en droit de l'environnement, dans le cadre de l'opération de coopération scientifique avec l'Argentine "ECOS-Sud", jeudi 22 et vendredi 23 septembre 2011, Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges,
- Séminaire sur la participation du public aux décisions réglementaires sur l'environnement en France et à l'étranger, 3 octobre 2011, Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges.

V- Publications

- Michel Prieur, *Droit de l'environnement*, 6^e édition, Précis Dalloz, 2011, 1152 pages,
- *Le principe de non régression en droit de l'environnement*, ouvrage collectif réalisé dans le cadre de l'opération de coopération scientifique avec l'Argentine "ECOS-Sud", Bruylant-Larcier, publication pour mars 2012,
- Les catastrophes écologiques, échecs du droit, appels au droit, actes du colloque des 11, 12 et 13 mars 2009, Bruylant-Larcier, publication pour 2012.

VI – Participation active au processus préparatoire de Rio+20

Le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (C.I.D.C.E.) a activement participé au processus préparatoire Rio+20. Dans la perspective de la Conférence environnement et développement durable des 20-22 juin 2012 à Rio de Janeiro et conformément à la résolution de l'Assemblée Général de l'ONU du 24 décembre 2009 (A/RES/64/236), le C.I.D.C.E. s'est efforcé de « soumettre des idées et propositions afin de contribuer au processus préparatoire ». En l'espèce cela s'est traduit par l'élaboration de contributions juridiques destinées aux chefs d'État se réunissant à Rio de Janeiro.

Plusieurs rencontres scientifiques ont contribué à préparer Rio+20 et ont débouché sur l'envoi de 26 recommandations au secrétariat de la Conférence de Rio +20 à New York le 1er novembre 2011. Ces propositions d'experts juristes en droit de l'environnement visent à combler les lacunes du droit international de l'environnement conformément aux souhaits exprimés par l'ONU.

Ces rencontres ont eu lieu à

- Rio de Janeiro les 24 et 25 juin 2011 avec la Fondation G. Vargas,
- Sao Paulo les 27 et 28 juin 2011 avec le Ministère public de l'Union,
- Limoges les 29, 30 septembre et 1er octobre 2011 avec l'Université de Limoges et le CRIDEAU-OMIJ, (cf. partie IV Colloques).

D'autre part, un appel des juristes destiné aux États a été lancé sur internet le 3 octobre 2011 afin de mettre l'accent sur les problèmes les plus graves en suggérant des remèdes en vue d'une meilleure gouvernance environnementale mondiale.

Le CIDCE a également participé aux négociations intergouvernementales afin d'expliquer et de faire partager les propositions du Centre auprès des délégations gouvernementales et auprès des

ONG. Ainsi, le CIDCE a participé à la 2nd « PrepCom », 7-8 mars 2011, New-York et à la 2nd « intersessional meeting », 15 et 16 décembre 2011, New York. En France, le CIDCE a participé aux réunions du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) qui a créé le « Comité Rio+20 ». Pour 2012, le CIDCE envisage de participer à :

New-York, États-Unis :

- Informal-informal Consultations, 25 Jan 2012 - 27 Jan 2012,
- First round of 'informal-informal' negotiations on the zero draft of outcome document, 19 Mar 2012 - 23 Mar 2012,
- 26-27 mars 2012 : 3rd intersessional Meeting of UNCSD, UN secretariat,

Rio de Janeiro, Brésil :

- 25-27 mai 2012: World global summit of the Legislators, GLOBE International
- 13-15 juin 2012: 3rd Preparatory Committee Meeting UN Conference on Sustainable Development
- 1-3 juin 2012: World congress on Justice, Governance and Law for Environmental Sustainability

V – Réseau Européen « Droit de l'eau » (REDE)

En gestation depuis l'année 2006, le Réseau Européen « Droit de l'Eau » (REDE) vise à favoriser la connaissance, la lisibilité et le suivi de la mise en œuvre de ce droit. Composé essentiellement de juriste de l'eau, le REDE a été constitué en vue de la mise en œuvre de la Directive Cadre des Eaux tout en intégrant les autres directives auxquelles elle se réfère. Les missions poursuivies sont :

- la veille juridique et le traitement de l'information,
- la diffusion de l'information collectée,
- la recherche sur le suivi et l'évaluation,
- l'examen des questions d'ordre juridique,
- la publication des résultats des recherches.

VI - Observatoire juridique européen Natura 2000

Créé le 17 mai 2002, l'Observatoire juridique européen Natura 2000 a poursuivi ses activités. Celles-ci se sont concrétisées par la tenue de réunions et par des publications.

1) Colloque

- Colloque le 31 mars 2011 à Louvain la neuve (Belgique), "Natura 2000 et le juge".

2) Publications à venir

- Natura 2000 et le juge, actes du colloque du 31 mars 2011, Larcier-Bruylant, à paraître,
- Actes du colloque de Bucarest sur "Les responsabilités dans les sites Natura 2000" (publication par l'Université écologique de Bucarest), à paraître,

VII. Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention d'Aarhus

Le CIDCE est une ONG observateur auprès du secrétariat de la Convention d'Aarhus.

- Participation du CIDCE au contrat de recherche CDE (cf. I - Recherches, page 2).
- Le CIDCE en tant qu'ONG internationale spécialisée en droit de l'environnement accréditée auprès de la Convention d'Aarhus s'est proposé, en mai 2011, d'organiser en liaison avec le secrétariat de la Convention et avec le gouvernement du Cameroun, un travail d'évaluation

juridique relatif à la possibilité pour le Cameroun de satisfaire aux obligations de la Convention Aarhus.

VIII – Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention d’Espoo

Nomination, septembre 2011, du Professeur Michel Prieur au Comité d'application de la Convention d’Espoo.

IX. Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention européenne du paysage

Participation du Professeur Michel Prieur à la réunion d'experts sur « la protection internationale des paysages » organisée par le Secteur de la culture de l'UNESCO en collaboration avec la Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO et le Ministère italien de l'agriculture et des forêts se déroulera au Siège de l'UNESCO à Paris, le 18 avril 2011.

X. Participation du CIDCE aux activités liées au thème des déplacés environnementaux

- Mise à jour du projet de convention (versions anglaise, espagnole, française, portugaise).
- Participation du Professeur Michel Prieur au colloque de la Columbia University (New-York), 23 et 24 mai 2011,

XI – Participation du CIDCE aux activités liées à la francophonie

- Dans le cadre de la préparation de Rio+20 et des diverses manifestations scientifiques organisées par le CIDCE en ce sens, le monde francophone, fortement demandeur d’expertise et de réflexions communes en droit de l’environnement, a été mis à l’honneur et a pu participer activement aux divers échanges qui furent fructueux.
- Animation du réseau des juristes francophones (créé en 2009) au sein de la commission droit de l’environnement de l’UICN avec un conseil consultatif composé de Larbi Sbai (Maroc), Pierre-François Mercure (Québec), Savadogo Yacouba (Burkina-faso), Michel Prieur (France).

XII- Participation du CIDCE aux activités liées à la Gestion Intégrée des Zones Côtière (GIZC)

Le Centre international de droit comparé de l’environnement (CIDCE) est doté du statut d’observateur auprès de la Convention de Barcelone sur le milieu marin et le littoral de la Méditerranée et de ses protocoles. Le CIDCE a également décidé, en février 2009, de créer un réseau de juristes experts en droit de la gestion intégrée des zones côtières et plus généralement en droit de la mer et du littoral. Le rôle de ce réseau « GIZC » est de :

- Servir de point de contact entre spécialistes de la GIZC ;
- Constituer un réseau d’experts à la disposition des Etats, des organisations internationales et régionales et des ONG ;
- Diffuser sur le site du CIDCE des informations relatives à la GIZC ;
- Organiser des rencontres, séminaires et colloques sur la GIZC ;
- Organiser et participer à des formations et à l’éducation sur les aspects juridiques de la GIZC ;

- Servir de relais auprès du Secrétariat de la Convention de Barcelone, du centre PAP/RAC de Split et du Plan Bleu ;
- Contribuer aux actions de l'Union pour la Méditerranée en matière de GIZC et plus généralement d'environnement ;
- Contribuer aux initiatives de l'Union européenne relative à la stratégie sur le milieu marin et à la gouvernance de la Méditerranée.
- Mise en place d'un groupe réflexion autour de la mise en place d'un réseau de juristes spécialisés sur la GIZC.
- Participation du Professeur Michel Prieur à la réunion à Split (Italie) sur le Protocole GIZC, 18-19 mai 2011,

XIII – Participation du CIDCE aux activités de l'UICN

- L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en particulier la Commission du droit de l'environnement a créé, en août 2010, un groupe de travail sur le principe de non régression en droit de l'environnement dont le CIDCE est le coordinateur. Animation du groupe, réception des éléments spécifiques en fonction du pays d'origine des correspondants (Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Cameroun, Etats-Unis, France, Hongrie, France), formulation de recommandations pour les travaux futurs du groupe de travail,

XIV - Réseaux du CIDCE

Le CIDCE anime les réseaux de juristes de l'environnement évoqués précédemment dans les domaines suivants :

- Observatoire juridique Natura 2000,
- Réseau européen droit de l'eau,
- Réseau sur le droit du paysage,
- Réseau international sur la gestion intégrée des zones côtières.

La composition actuelle du Conseil d'administration résultant de l'A.G de 2008 est reconduite pour l'année 2012.

Le présent rapport d'activité a été approuvé *par les membres du CIDCE par consultation internet le 31 janvier 2012.*

◆ Président :

M. Michel PRIEUR, Président du CIDCE, Professeur Emérite à l'Université de Limoges, Directeur scientifique du CRIDEAU-OMIJ, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de LIMOGES, Directeur de la Revue Juridique de l'Environnement, Président adjoint de la Commission droit de l'environnement de l'UICN,

◆ Vice-présidents :

- **Mme Soukaina BOURAOUI**, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Tunis II (Tunisie),
- **M. Ibrahim KABOGLU**, Professeur à l'Université Marmara d'Istanbul (Turquie),
- **M. Paulo Leme MACHADO**, Professeur à l'Université d'État Paulista UNESPT (Brésil), Président honoraire de la Société Brésilienne pour le Droit de l'Environnement,
- **M. Ali MEKOUAR**, Professeur à l'Université de Casablanca (Maroc),

- **Mme Mary SANCY**, Professeur associée à l'Université de Nantes, Administratrice honoraire du programme de droit international de l'environnement de l'UNITAR.

◆ Trésorier :

- **M. Gérard MONÉDIAIRE**, Professeur à l'Université de Limoges, Directeur du CRIDEAU-OMIJ, (France),

◆ Secrétaire général :

M. Frédéric BOUIN, Maître de Conférences HDR à l'Université de Perpignan Via Domitia, Directeur de l'IUP "Droit de l'urbanisme et de l'immobilier", Chercheur au CDED – CERTAP (UPVD) et associé au CRIDEAU (U. Limoges).

◆ Chargée de mission :

Mlle. Stéphanie BARTKOWIAK

◆ Membres :

- **M. TAKEHISA. AWAJI**, Professeur à l'Université de Rikkyo-Tokyo (Japon),
- **M. Mircea DUTU**, Professeur de droit (Roumanie), Président de l'Université écologique de Bucarest (Roumanie),
- **M. A. WAITE**, Président honoraire de l'Association Européenne de Droit de l'Environnement (Royaume-Uni), avocat,
- **Mme J. ZASTEROVA**, Présidente de la Société Tchèque de Droit de l'Environnement,
- **M. Stéphane DOUMBE-BILLE**, Professeur à l'Université Lyon III, Directeur du Centre de droit international, membre de la C.D.E de l'UICN.

CENTRE **I**NTERNATIONAL de **D**ROIT **C**OMPARÉ de
I'**E**NVIRONNEMENT

INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW – **C.I.D.C.E**

Hôtel de la Bastide – 32, rue Turgot – F. 87000 LIMOGES (France)

☎ : 33 (0)5 55 34 97 25

🌐 : <http://www.cidce.org>

☎ : 33 (0)5 55 34 97 23

Rapport d'activités 2012

Le précédent rapport d'activités (2010-2011) a été approuvé par les membres du CIDCE par consultation internet le 31 janvier 2012.

I - Recherches

Le CIDCE participe aux recherches suivantes :

1. *Programme « Concertation, Décision, Environnement » (CDE)* conduit par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Les travaux ont commencé en décembre 2009. Réalisation d'une recherche relative à « la participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger », dans le cadre d'une « exigence démocratique et d'une nécessité juridique ». Le CIDCE intervient comme sous traitant en ce qui concerne les recherches de droit comparé en Europe et en Amérique ainsi qu'auprès de la Communauté européenne, notamment par l'élaboration et la réalisation d'étude de cas étrangers et français. Concernant l'année 2012, le CIDCE se félicite de la finalisation des rapports nationaux réalisés par les correspondants étrangers (Argentine, Belgique, Canada, Costa-Rica, États-Unis, Hongrie, Pérou). Ces rapports sont le résultat des entretiens de terrain réalisés par les divers correspondants dans les différents pays cités ci-dessus. Le CIDCE a également participé à l'organisation du colloque de restitution des travaux du 1^{er} octobre 2012. La journée s'est déroulée en trois parties :
 1. Droit comparé : les expériences de participation du public à l'élaboration des textes réglementaires à l'étranger et au sein de l'UE,
 2. La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires en matière d'environnement en France,
 3. Enseignements et préconisations.Enfin, le CIDCE a contribué à la rédaction du rapport scientifique final.
2. *Programme « Les Suds aujourd'hui II »* édition 2010 lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Le projet de recherche, intitulé « LES CATASTROPHES ET LES DROITS DE L'HOMME » (CADHOM), vise à introduire, et en réalité à réintroduire, la problématique des droits de l'homme, tant en ce qui concerne leur substance que leur effectivité, au sein de la construction sociale des catastrophes. Le CIDCE en tant que partenaire du projet a pour tâche de rassembler et d'analyser les données, de réaliser une étude comparée des droits nationaux et des apports internationaux et de rédiger des rapports finaux. La responsabilité scientifique du présent projet est placée sous la direction de l'observatoire des mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ). La réunion de travail du 15 novembre 2012 a permis de présenter :

- Fernanda de Salles Cavedon, recrutée en tant que post doctorante en vue de rassembler et synthétiser les données, de faire l'inventaire des données manquantes et de participer à la rédaction du rapport final.

- La mission (interview de trois organisations) du professeur Michel Prieur à Genève (Suisse).

Cette rencontre a également permis de fixer la date du colloque de restitution, de déterminer le contenu de son programme et le plan du rapport final.

Enfin, les travaux des 6 pays seront rendus en février 2013. Il s'agit de rapports sur les catastrophes et les droits de l'homme dans les différents pays, sur les enquêtes de terrain et sur l'évaluation des impacts juridiques et économiques du projet de Convention sur les déplacés environnementaux dans les différents pays.

3. *Programme Ecos-Sud* relatif à « L'application du principe de non régression en matière d'environnement. Possibilités et perspectives » dans le cadre de la coopération scientifique et universitaire avec l'Argentine. Le projet de recherche a débuté fin décembre 2010. L'année 2012 s'est caractérisée par une succession de stage.

- *Séjour de 21 jours à Limoges (France) du Pr. argentin Gonzalo Sozzo* en vue d'évaluer les aspects théoriques et les résultats obtenus concernant le principe de non régression ; de développer des stratégies pour la reconnaissance et la mise en œuvre internationale et nationale du principe, de renforcer le réseau de chercheurs sur le principe de non-régression, de préparer une seconde publication conjointe sur le principe de non régression.

- *Séjour de 60 jours à Limoges(France) de la doctorante argentine Valéria Berros* en vue de se réunir avec les chercheurs français sur les progrès réalisés dans l'enquête et la conceptualisation du principe de non-régression ; de présenter aux professeurs français les résultats du travail de terrain mené par l'équipe argentine de l'UNL sur les questions juridiques concernant le principe de non régression dans les politiques publiques et la jurisprudence ; de poursuivre les discussions sur les cadres théoriques qui peuvent servir dans le but de construire les piliers du principe de non-régression, les conditions et les limites de l'applicabilité et de rédiger un rapport final de la mission.

- *Séjour de 15 jours à Santa Fe (Argentine) du Pr. français Hubert Delzangles* en vue de participer aux réunions de travail avec les chercheurs argentins ; d'élaborer des stratégies pour la formalisation et la consolidation d'un réseau de recherche sur la non-régression ; de rencontrer les doctorants de l'équipe argentine en vue de travailler avec eux sur leurs projets de thèse dans ce domaine et de rédiger un rapport final de la mission.

- *Séjour de 30 jours à Santa Fe (Argentine) du docteur en droit français Christophe Krolik* en vue de participer au séminaire « Sin Retorno » des lundi 4 et mardi 5 juin à l'Université du littoral de Santa Fe ; de présenter la notion de patrimoine commun de l'humanité comme fondement du principe de non-régression et les possibilités de reconnaître le milieu environnemental comme une composante du patrimoine commun de l'humanité ; de présenter aux étudiants argentins le principe de non régression en matière environnementale au sein d'un cours sur le droit à un environnement sain ; de présenter la version française de l'ouvrage collectif sur le principe de non-régression en droit de l'environnement ; de participer aux réunions de travail avec l'équipe argentine et d'élaborer les lignes directrices pour la réalisation d'un observatoire international du principe de non régression en matière environnementale.

4. *Élaboration du cadre institutionnel pour le développement du secteur de l'eau en République Centrafricaine.* Contrat de sous-traitance avec la SOGREA, la responsabilité scientifique a été confiée au professeur Bernard Drobenko. Finalisation des phases 2 et 3 du contrat à savoir l'approbation par EFI des

contributions sur le Rapport comprenant les projets de textes d'application provisoires et l'approbation par EFI des contributions sur le Plan d'action.

5. *Expertise juridique d'un projet d'arrêté préfectoral d'autorisation de carrière à ciel ouvert sur la commune d'Ambazac pour la DREAL Limousin. Le rapport a été réalisé par Christophe Krolik (Docteur en droit de l'Université de Limoges) et remis le 20 avril 2012.*

II – Mission environnement, développement durable et écocitoyenneté,

Depuis 2005, le CIDCE bénéficie d'une aide de la région Limousin de soutien à l'emploi associatif. La commission Permanente du Conseil Régional a décidé de prolonger l'aide pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2011.

III – Colloques

Soutien scientifique et participation du CIDCE à des colloques internationaux :

- Rencontre mondiale des juristes de l'environnement pour Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, (juin 2012).
- Colloque de restitution d'une recherche pluridisciplinaire financée dans le cadre du Programme «Concertation, décision, environnement » du Ministère de l'écologie et intitulée « La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique », Paris, (octobre 2012).

IV- Publications

- Les catastrophes écologiques et le droit : échecs du droit, appels au droit, Bruylant, 2012
- La non régression en droit de l'environnement, Bruylant, 2012
- Suite à la Rencontre mondiale des juristes de l'environnement pour Rio+20 (Rio de Janeiro – Brésil) :
 - Déclaration des juristes de l'environnement sur les engagements post Rio+20, adoptée le 17 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), en ligne sur le site du CIDCE
 - Instrumentos jurídicos para a implantação do desenvolvimento sustentável, Michel Prieur, José Antônio Tietzmann e Silva, Ed. da PUC Goiás, Goiânia, Brazil, 2012.

V– Participation à la Conférence environnement et développement durable des 20-22 juin 2012 à Rio de Janeiro

Le Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (C.I.D.C.E.) a activement participé au processus préparatoire Rio+20. Dans la perspective de la Conférence environnement et développement durable des 20-22 juin 2012 à Rio de Janeiro et conformément à la résolution de l'Assemblée Général de l'ONU du 24 décembre 2009 (A/RES/64/236), le C.I.D.C.E. s'est efforcé de « soumettre des idées et propositions afin de contribuer au processus préparatoire». En l'espèce cela s'est traduit par l'élaboration de contributions juridiques destinées aux chefs d'État se réunissant à Rio de Janeiro.

POUR RAPPEL, plusieurs rencontres scientifiques ont contribué en 2011 à préparer Rio+20 et ont débouché sur l'envoi de 26 recommandations au secrétariat de la Conférence de Rio +20 à New York le 1er novembre 2011. Ces propositions d'experts juristes en droit de l'environnement visent à combler les lacunes du droit international de l'environnement conformément aux souhaits exprimés par l'ONU.

Ces rencontres ont eu lieu à

- Rio de Janeiro les 24 et 25 juin 2011 avec la Fondation G. Vargas,
- Sao Paulo les 27 et 28 juin 2011 avec le Ministère public de l'Union,
- Limoges les 29, 30 septembre et 1er octobre 2011 avec l'Université de Limoges et le CRIDEAU-OMIJ.

D'autre part, un appel des juristes destiné aux États a été lancé sur internet le 3 octobre 2011 afin de mettre l'accent sur les problèmes les plus graves en suggérant des remèdes en vue d'une meilleure gouvernance environnementale mondiale.

Le CIDCE a également participé aux négociations intergouvernementales afin d'expliquer et de faire partager les propositions du Centre auprès des délégations gouvernementales et auprès des ONG. Ainsi, le CIDCE a participé à la 2nd « PrepCom », 7-8 mars 2011, New-York et à la 2nd « intersessional meeting », 15 et 16 décembre 2011, New York. En France, le CIDCE a participé aux réunions du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) qui a créé le « Comité Rio+20 ».

Pour 2012 :

→ le CIDCE a participé aux négociations intergouvernementales à :

New-York, États-Unis :

- Informal-informal Consultations, 25 Jan 2012 - 27 Jan 2012,
- First round of 'informal-informal' negotiations on the zero draft of outcome document, 19 Mar 2012 - 23 Mar 2012,
- 26-27 mars 2012 : 3rd intersessional Meeting of UNCSD, UN secretariat,

Rio de Janeiro, Brésil :

- 25-27 mai 2012: World global summit of the Legislators, GLOBE International
- 13-15 juin 2012: 3rd Preparatory Committee Meeting UN Conference on Sustainable Development
- 1-3 juin 2012: World congress on Justice, Governance and Law for Environmental Sustainability

→ Le CIDCE a organisé une rencontre mondiale des juristes de l'environnement, les 15-16-17 juin 2012 (Rio de Janeiro, Brésil). Ce side event off officiel de la Conférence dite Rio+20 a été un succès. Cet événement a regroupé 1578 participants sur les trois jours provenant de 15 pays non francophones (Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Espagne, E-U, Grande-Bretagne, Japon, Italie, Mexique, Venezuela) représentant tous les continents auquel il convient d'ajouter 9 pays francophones en dehors de la France (Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Canada, France, Maroc, Sénégal, Suisse, Tunisie).

Ainsi, cette rencontre scientifique a permis de valoriser les travaux du Centre lors de la Conférence de Rio des 20-22 juin 2012. A été adopté le 17 juin 2012 lors de la rencontre mondiale des juristes de l'environnement la Déclaration post Rio des juristes de l'environnement. Le CIDCE a également signé un accord de coopération entre l'Université Catholique Pontificale de Goiás (PUC Goiás). Cette action de coopération prévoit la publication par la PUC de Goiás, sous la forme d'un livre, des actes du colloque organisé par le CIDCE en juin 2012 dans le cadre de Rio+20.

→ Le CIDCE a également participé, dans le cadre de la Conférence "Rio+20", à l'initiative de création d'un tribunal international de la nature et à l'initiative earth-condominium visant à reconnaître comme patrimoine commun de l'humanité le système écologique terrestre global.

VI – Le Réseau Européen « Droit de l'eau » (REDE) et l'Observatoire juridique européen Natura 2000

En gestation depuis l'année 2006, le Réseau Européen « Droit de l'Eau » (REDE) vise à favoriser la connaissance, la lisibilité et le suivi de la mise en œuvre de ce droit. Composé

essentiellement de juriste de l'eau, le REDE a été constitué en vue de la mise en œuvre de la Directive Cadre des Eaux tout en intégrant les autres directives auxquelles elle se réfère. Les missions poursuivies sont :

- la veille juridique et le traitement de l'information,
- la diffusion de l'information collectée,
- la recherche sur le suivi et l'évaluation,
- l'examen des questions d'ordre juridique,
- la publication des résultats des recherches.

Créé le 17 mai 2002, l'Observatoire juridique européen Natura 2000 a poursuivi ses activités.

Le 9 octobre 2012 s'est tenue l'assemblée générale des deux réseaux.

Les questions évoquées :

1. La publication des actes :

- Publication des travaux du réseau Natura 2000 dans la revue de droit public de Saragosse. L'intégration des travaux du réseau eau au sein de cette revue est en discussion.
- Faute d'intégration dans la publication de Saragosse proposition d'examiner la possibilité d'une publication indépendante.

2. La prochaine réunion des réseaux : sont candidats à l'organisation sous réserve de confirmation au regard des moyens logistiques par leurs établissements :

- Marleen avec l'Université d'Utrecht pour 2013.
- Edgard avec l'Université du Luxembourg pour 2013 en 2^{ème} position, si non en 2014. Si cette possibilité intervenait en 2014, le sujet serait l'effectivité du droit, en associant des magistrats des Cours européennes.

3. Les thèmes :

- le réseau eau a proposé deux sujets ; l'agriculture et l'eau, puis l'effectivité du droit de l'eau (à partager avec Natura 2000)
- le réseau Natura 2000 a proposé « la compensation » à traiter en commun avec le réseau eau.

Consultation des membres des deux réseaux sur la perspective d'un sujet commun en 2013, les options étant : la compensation en premier choix, l'effectivité des droits de l'eau et Natura 2000, voir l'agriculture pour le réseau eau, et un autre sujet pour le réseau Natura 2000

4. La valorisation des travaux :

- Une meilleure lisibilité des réseaux à travers les sites.
- Réactiver la relation des réseaux avec l'Union européenne.
- Réactiver la relation des réseaux avec les acteurs de la société.

5. Les modalités de travail : question de la langue de travail. A la création des réseaux, il était convenu que le travail se développerait en français et en anglais. Des évolutions sont intervenues, l'usage du français pouvant apparaître comme une contrainte pour certains nouveaux membres. Afin de favoriser les échanges et l'ouverture, cette modalité de travail a tout de même été maintenue.

6. L'enrichissement des réseaux.

VII. Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention d'Aarhus

Le CIDCE est une ONG observateur auprès du secrétariat de la Convention d'Aarhus.

- Participation du CIDCE au contrat de recherche CDE (cf. I - Recherches, page 2).

- Le CIDCE en tant qu'ONG internationale spécialisée en droit de l'environnement accréditée auprès de la Convention d'Aarhus s'est proposé, en mai 2011, d'organiser en liaison avec le secrétariat de la Convention et avec le gouvernement du Cameroun, un travail d'évaluation juridique relatif à la possibilité pour le Cameroun de satisfaire aux obligations de la Convention Aarhus. Ce travail a perduré en 2012.

VIII – Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention d'Espoo

Septembre 2011, nomination du Professeur Michel Prieur au Comité d'application de la Convention d'Espoo.

En 2012, le Professeur Michel Prieur a participé dans ce cadre aux réunions du comité d'application de la Convention Espoo avec le soutien du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement. (Trois réunions : mars, septembre, octobre).

IX – Participation du CIDCE aux activités liées à la francophonie

- Dans le cadre de la Conférence dite « Rio+20 » et de la rencontre mondiale des juristes organisées par le CIDCE en ce sens, le monde francophone, fortement demandeur d'expertise et de réflexions communes en droit de l'environnement, a été mis à l'honneur et a pu participer activement aux divers échanges qui furent fructueux.

- Animation du réseau des juristes francophones (créé en 2009) au sein de la commission droit de l'environnement de l'UICN avec un conseil consultatif composé de Larbi Sbai (Maroc), Pierre-François Mercure (Québec), Savadogo Yacouba (Burkina-faso), Michel Prieur (France).

X- Participation du CIDCE aux activités liées à la Convention de Barcelone et à la Gestion Intégrée des Zones Côtière (GIZC)

Le Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) est doté du statut d'observateur auprès de la Convention de Barcelone sur le milieu marin et le littoral de la Méditerranée et de ses protocoles. Aussi en février 2012, les Professeurs Michel Prieur et Frédéric Bouin ont participé à la COP de la Convention de Barcelone, Paris, France.

Le CIDCE a également décidé, en février 2009, de créer un réseau de juristes experts en droit de la gestion intégrée des zones côtières et plus généralement en droit de la mer et du littoral. Le rôle de ce réseau « GIZC » est de :

- Servir de point de contact entre spécialistes de la GIZC ;
- Constituer un réseau d'experts à la disposition des Etats, des organisations internationales et régionales et des ONG ;
- Diffuser sur le site du CIDCE des informations relatives à la GIZC ;
- Organiser des rencontres, séminaires et colloques sur la GIZC ;
- Organiser et participer à des formations et à l'éducation sur les aspects juridiques de la GIZC ;
- Servir de relais auprès du Secrétariat de la Convention de Barcelone, du centre PAP/RAC de Split et du Plan Bleu ;
- Contribuer aux actions de l'Union pour la Méditerranée en matière de GIZC et plus généralement d'environnement ;
- Contribuer aux initiatives de l'Union européenne relative à la stratégie sur le milieu marin et à la gouvernance de la Méditerranée.
- Mise en place d'un groupe réflexion autour de la mise en place d'un réseau de juristes spécialisés sur la GIZC.

XI – Participation du CIDCE aux activités de l’UICN

- L’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en particulier la Commission du droit de l’environnement a créé, en août 2010, un groupe de travail sur le principe de non régression en droit de l’environnement dont le CIDCE est le coordinateur. Animation du groupe, réception des éléments spécifiques en fonction du pays d’origine des correspondants (Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Cameroun, Etats-Unis, France, Hongrie, France), formulation de recommandations pour les travaux futurs du groupe de travail,
- Le Centre International de Droit Comparé de l’Environnement a eu le plaisir de voir sa motion, «De l’importance de ne pas régresser dans le domaine du droit et de la politique de l’environnement », adoptée avec amendements lors du 5ème Congrès mondial de l’UICN, 6 au 15 septembre 2012, île de Jeju en République de Corée.

XII - Réseaux du CIDCE

Le CIDCE anime les réseaux de juristes de l’environnement évoqués précédemment dans les domaines suivants :

- Observatoire juridique Natura 2000,
- Réseau européen droit de l’eau,
- Réseau sur le droit du paysage,
- Réseau international sur la gestion intégrée des zones côtières.

La composition actuelle du Conseil d’administration résultant de l’A.G de 2008 est reconduite pour l’année 2013.

Le présent rapport d’activité a été approuvé *par les membres du CIDCE par consultation internet le 31 janvier 2013.*

◆ Président :

M. Michel PRIEUR, Président du CIDCE, Professeur Emérite à l’Université de Limoges, Directeur scientifique du CRIDEAU-OMIJ, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de LIMOGES, Directeur de la Revue Juridique de l’Environnement, Président adjoint de la Commission droit de l’environnement de l’UICN,

◆ Vice-présidents :

- **Mme Soukaina BOURAOUI**, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Tunis II (Tunisie),
- **M. Ibrahim KABOGLU**, Professeur à l’Université Marmara d’Istanbul (Turquie),
- **M. Paulo Leme MACHADO**, Professeur à l’Université d’État Paulista UNESPT (Brésil), Président honoraire de la Société Brésilienne pour le Droit de l’Environnement, Professeur à l’Université Méthodiste de Piracicaba (Sao Paulo),
- **M. Ali MÉKOUAR**, Professeur à l’Université de Casablanca (Maroc), FAO ex Legal Officer (Rome),
- **Mme Mary SANCY**, Professeur associée à l’Université de Nantes, Administratrice honoraire du programme de droit international de l’environnement de l’UNITAR.

◆ Trésorier :

- **M. Gérard MONÉDIAIRE**, Professeur à l’Université de Limoges, Directeur du CRIDEAU-OMIJ, (France),

◆ Secrétaire général :

M. Frédéric BOUIN, Maître de Conférences HDR à l'Université de Perpignan, Chercheur au CERTAP - CDED de Perpignan et associé au CRIDEAU - OMIJ de Limoges, titulaire de la Chaire de "droit du développement durable" (urbanisme & immobilier) de la Fondation universitaire Via Domitia.

◆ Chargée de mission :

Mlle. Stéphanie BARTKOWIAK

◆ Membres :

- **M. TAKEHISA. AWAJI**, Professeur à l'Université de Rikkyo-Tokyo (Japon),
- **M. Mircea DUTU**, Professeur de droit (Roumanie), Président de l'Université écologique de Bucarest (Roumanie),
- **M. A. WAITE**, Président honoraire de l'Association Européenne de Droit de l'Environnement (Royaume-Uni), avocat.
- **Mme J. ZASTEROVA**, Présidente de la Société Tchèque de Droit de l'Environnement.
- **M. Stéphane DOUMBE-BILLE**, Professeur à l'Université Lyon III, Directeur du Centre de droit international, membre de la C.D.E de l'UICN.

INTERNATIONAL CENTRE OF
COMPARATIVE ENVIRONNEMENT
LAW (CIDCE)

32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES
Phone +33 (0)5 55 34 97 25 - Fax. +33 (0)5 55 34 97 23
<http://www.cidce.org>
Email : secgen@cidce.org
stephanie.bartkowiak@cidce.org

An international NGO, CIDCE is a member of IUCN, has consultative status with the Council of Europe (2001), observer status with the Barcelona Convention (2001), the Aarhus Convention (2004) and the Espoo Convention (2004), was accredited to the Conference of Parties of the Convention to Combat Desertification (2001), and is a member of the NGO CIVILSCAPE (2010), an international network devoted to the promotion of the European Landscape Convention.

ORIGIN

The **INTERNATIONAL CENTRE OF COMPARATIVE ENVIRONMENTAL LAW (CIDCE)** was created in Limoges (France) in 1982 by the Professor Michel Prieur. It is an international non-governmental organization of environmental lawyers that is scientifically connected to **Interdisciplinary Research Centre on Environmental, Urban and Planning Law (CRIDEAU)**, which is part since 2008 of the **Observatory of Institutional and Legal Mutations (OMIJ, EA 3177)**.

OBJECTIVES

1) Bring together environmental law experts and associations from around the world

CIDCE aims to stimulate the creation of national associations and networks of lawyers dealing with environmental law. Thus, the following were established by, or with support from, CIDCE:

- the Brazilian Society of Environmental Law (1979)
- the Portuguese Society of Environmental Law (1983)
- the Moroccan Society of Environmental Law (1986)
- the North-American Society of Environmental Law (1988)
- the Israeli Association of Environmental Law (1988)
- the Spanish Association of Environmental Law (1989)
- the Czech Association of Environmental Law (1990)
- the African Society of Environmental Law (1990)
- the Japanese Centre of Environmental Law (1991)
- the European Association of Environmental Law (1992)
- the Network of European Lawyers on Natura 2000 (2001)
- the Network of Landscape Lawyers (2003)
- the Network of Water Lawyers (2006)
- the Network of Integrated Coastal Zone Management Lawyers (2009)
- the Network of Francophone Lawyers of IUCN's Commission on Environmental Law (2009)

2) Arrange international meetings, scientific colloquia and seminars on environmental law

Le CIDCE has addressed the following topics:

- Forests and the Environment in Comparative Law, Limoges (1983)
- Industrial Wastes and the Environment in Comparative Law, Limoges (May 1984)

- Agriculture and the Environment, Gainesville, USA (September 1984)
 - Evolution and Prospects of Environment Law in Comparative Law, Limoges (April 1986)
 - Pesticides in Comparative Law, Porto Alegre, Brazil (August 1986)
 - Europe of the Regions and the Environment, Limoges (1988)
 - Sanctions for Pollution, Athens, Greece (March 1988)
 - Property Rights and the Environment, Limoges (1988)
 - Transboundary Pollutions in Comparative Law and in International Law, Montreal, Canada (October 1988)
 - Hazardous and Radioactive Wastes and the Environment, São Paulo, Brazil (July 1989)
 - Soil Protection in Comparative Law, Limoges (1990)
 - Preparations for Rio Conference - Limoges Declaration (November 1990) and Rio Declaration (October 1991)
 - Global Environment - Coastal Zone Protection, Tokyo, Japan (1991)
 - Global Forum, Rio, Brazil (June 1992)
 - Impact Assessments in Comparative Law, Limoges (1993)
 - Contaminated Sites: Legal Aspects, Limoges (1994)
 - Agro-food Industries and the Environment, Tunis (1998)
 - Implementation of the Barcelona Convention System, Before and After its Update, Tunis (2000)
 - The European Landscape Convention, Limoges (2001)
 - Tourism, Ethics, the Environment and Sustainable Development, Limoges (May 2001)
 - Preparation for the Johannesburg Summit - Limoges Declaration II (November 2001)
 - Historical Monuments, Limoges (October 2003)
 - Ecological Refugees, Limoges (June 2005)
 - Ecological Disasters and the Law: Failures of the Law - Calls to the Law, Limoges (March 2009)
 - Francophone Colloquium for Judges and Civil Servants, Abidjan, Cote d'Ivoire (April 2009)
 - Natura Legal Networks and Water Framework Directive, Bucharest, Romania (September 2009)
 - Integration of Customs in the Development of Environmental Norms, Noumea, New Caledonia (October 2009)
 - Seminar of presentation of the law carrying national engagement for the environment (Grenelle II), Limoges (September 2010)
 - Environmentally Displaced People, Limoges (March 2010)
 - International Conference in preparation for Rio+20, Rio de Janeiro, Brazil (June 2011)
 - Third Global Meeting of Environmental Law Experts and Associations, Rio+20: What Ambition for the Environment?, Limoges, France (September/October 2011).
 - World Meeting of Environmental Lawyers a Rio+20 Side Event, Rio de Janeiro, Brazil (June 2012)
 - Public Participation in Environmental Law-making, Paris, France (October 2012).
- 3) Organize courses and training sessions for:**
- national civil servants and staff of international organisations
 - members of NGOs and INGOs
 - legal professions (judges, lawyers, legal advisers) and lecturers in law.
- Since 1978, such sessions took place in:
- Belgium (Leuven, 1978)
 - Brazil (Piracicaba, 1979; Sao Paulo, 1983)
 - Spain (Alicante, 1987)
 - USA (Gainesville, 1984)

- France (Strasbourg, 1978; Limoges, 1990 [for officials from Francophone Africa, with IUCN and Norway]; Limoges, 2002 and 2004 [for Brazilian judges and lawyers])
- Italy (Rome, 2003)
- Paraguay (Asuncion, 2003).
- Portugal (Madeira, 1983).
- Venezuela (Mérida, 1980)

These sessions are increasingly attractive in view of the new environmental challenges. CIDCE is collaborating with training and research international organizations such as the *Agence universitaire de la francophonie*, the IUCN, the *African Institute for the Environment*.

4) Publish research work and studies

⇒ In **books** such as:

- Forests and the Environment, PUF, 1984
- Industrial Wastes and the Environment, PUF, 1985
- Evolution and Prospects of Environment Law in Comparative Law, CIDCE, 1986
- Property Rights and the Environment in Comparative Law, CIDCE, 1988
- Europe of the Regions and the Environment, PUF, 1989
- Limoges Global Meeting:
 - Texts, CIDCE, 1991
 - Reports, PUF, 1992
- Legal Protection of Soils in the Countries of the European Community, PULIM, 1993
- Environmental Law and Sustainable Development, PULIM, Limoges, 1994
- Global Meeting of Environmental Law Experts and Associations:
 - Recommendations: Limoges Declaration II and Rio+10 Charter, CIDCE, 2002

- Reports: Towards a New Environmental Law?, CIDCE, 2003

- Globalization and Environmental Law, CIDCE, 2003
- Assessment of the Impacts of Certain Plans and Programmes on the Environment, CIDCE, 2003
- Limoges Declaration on Environmental and Sustainable Development Law and Policies, Particularly in Brazil-France relationships, 2005
- Limoges Call on Ecological Refugees, 2005
- Draft Convention on the International Status of Environmentally Displaced Persons, REDE, n° 4, 2009
- Green Economy in the Context of Sustainable Development – Governance of Public and Private Actors, 2011
- Ecological Disasters and the Law: Failures of the Law - Calls to the Law, Bruylant, 2012
- Non-regression in Environment Law, Bruylant, 2012.
- Global Meeting of Environmental Law Experts and Associations:
 - Online Call for Action by Environmental Law Experts and Associations, open to signature in October 2011 for onforwarding to States participating in Rio+20
 - Limoges Recommendations (26), 1 October 2011, available on the CIDCE website
 - Statement on Post Rio+20 Commitments, 17 June 2012, Rio de Janeiro, Brazil, available on the CIDCE website
- Legal Instruments for the implementation of sustainable development, PUC Goiás, 2012.

⇒ In *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, published by CIDCE and CRIDEAU-OMIJ since 1997 (merged in 2010 with the *Revue Juridique de l'Environnement*).

⇒ In *Revue Juridique de l'Environnement*, published by the French Society of Environmental Law.

⇒ In *Droit et Environnement*, Liaison Bulletin of the Environmental Law Network of the *Agence universitaire de la francophonie* (until June 2004, date of the last publication).

5) Participate in activities of international organisations and International NGOs

- Lisbon (Portugal), Right to the Environment (APDE, 1988)
- Ankara (Turkey), European Community and Environmental Law (UNDP and UNEP, 1989)
- Tunis (Tunisia), Environmental Law (European Centre of Environmental Law, 1989)
- Yamoussoukro (Cote d'Ivoire), Peace and the Environment (UNESCO, 1989)
- Geneva (Switzerland), PREPCOM II et III (UNCED, 1991)
- Rio de Janeiro (Brazil), Environmental Law, 1991
- New York (USA), PREPCOM IV, 1992
- Florence (Italy), Environmental Law, 1991
- Rio de Janeiro (Brazil), Earth Summit (UNCED, 1992)
- Geneva (Switzerland), New York (USA) and Paris (France), Convention to Combat Desertification
- Johannesburg (South Africa), WSSD, 2002
- Catania (Italy), Barcelona Convention, 2003
- Florence (Italy), Landscape Convention, 2003
- Marrakech (Morocco), COP of Barcelona Convention, 2009
- Paris (France), COP of Barcelona Convention, February 2012
- New-York (US), negotiation process on the Rio+20 Conference, January→May 2012
- Rio de Janeiro (Brazil), United Nations Conference on Sustainable Development, 20-22 of June 2012
- Rio de Janeiro (Brazil), participation on the initiative of creation of an international court of nature, 2012

- Rio de Janeiro (Brazil), Participation on the initiative earth-condominium aiming at recognizing like common heritage of humanity the total terrestrial ecological system, 2012.
- Jeju (South Korea), representation of the CIDCE to the congress of the UICN in Jeju and adoption at same time of the motion submitted by the CIDCE “The need for non regression in environmental law and policy”, 6-15 of september 2012 .

GOVERNANCE

I – Executive Board

◆ Chairperson

Michel PRIEUR, Honorary Dean; Honorary Chairperson of the French Society of Environmental Law; Honorary Chairperson of the European Association of Environmental Law; Professor Emeritus, University of Limoges; Scientific Director, CRIDEAU-OMIJ, Deputy Chairperson for the *Francophonie* of IUCN’s Commission on Environmental Law, member of the committee of the respect of the obligations of Espoo Convention and the Convention of Barcelona, Member of the French official delegation to the Conference known as “Rio+20”.

◆ Vices-Chairpersons

Soukaina BOURAOUI, Honorary Professor, Faculty of Law, Tunis II (Tunisia)

Ibrahim KABOGLU, Professor, Marmara University, Istanbul (Turkey)

Paulo Affonso Leme MACHADO, Honorary Professor, Paulista State University, UNESPT (Brazil); Honorary Chairperson of the Brazilian Society of Environmental Law; Professor at the Methodist University of Piracicaba (São Paulo, Brazil)

Mohamed Ali MEKOUAR, Professor of Law, University of Casablanca (Morocco), FAO Ex-Legal Officer (Rome)

Mary SANCY, Associate Professor, University of Nantes; Honorary administrator of the programme of international environmental law of the UNITAR.

◆ **Treasurer**

G rard MON DIAIRE, University Professor; Director, Interdisciplinary Research Centre on Environmental, Urban and Planning Law-OMIJ, Limoges (France).

◆ **Secretary-General**

◆ **Fr d ric BOUIN**, HDR Lecturer of the University of Perpignan, Researcher to the CERTAP-CDED of Perpignan and associated to the CRIDEAU-OMIJ of Limoges, holder of the Chair “Sustainable Development Law” (Planning and Real State Law) of the University Foundation Via Domitia.

◆ **Members**

Takehisa AWAJI, Professor, University of Rikkyo (Japan)

Mircea DUTU, Professor of Law, Bucharest (Romania)

Andrew WAITE, Lawyer; Honorary Chairperson, European Association of Environmental Law (United Kingdom)

Jaroslava ZASTEROVA, Chairperson, Czech Association of Environmental Law (Czech Republic).

St phane DOUMBE-BILL , Professor of Public Law, Director of the Center for International Law, University Jean Moulin Lyon 3 (France), member of the CEL of the IUCN.

II – Scientific Steering Committee

▪ **Africa**

Ibrahima LY, Professor of Law, University of Dakar (Senegal).

▪ **North America**

Maryse GRANDBOIS, Honorary Professor, University of Quebec in Montreal (Canada).

▪ **South America**

Rafa l VALENZUELA FUENZALIDA, Professor of Law, Catholic University, Valparaiso (Chile).

▪ **Asia**

Kheng-Lian KOH, Professor, National University, Singapore; Director, Asia-Pacific Centre of Environmental Law (Singapore).

▪ **Europe**

Mary SANCY, Associate Professor, University of Nantes; Honorary Professor, *Fondation Universitaire Luxembourgeoise* (Belgium).

Charg e de mission

St phanie BARTKOWIAK, International Centre of Comparative Environmental Law (France).

SIRET number: 392 221 875 000 25

NAF code: 7220Z

VAT number: FR 563 92 221 875

CENTRE
INTERNATIONAL de
DROIT
COMPARÉ de l'
ENVIRONNEMENT

32, rue Turgot - F. 87000 LIMOGES
Tel. +33 (0)5 55 34 97 25 - Fax. +33 (0)5 55 34 97 23
<http://www.cidce.org>
Courriel : secgen@cidce.org
stephanie.bartkowiak@cidce.org

ONG internationale, membre de l'UICN, dotée du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe (2001), observateur auprès de la convention de Barcelone (2001), de la convention d'Aarhus (2004) et auprès de la convention d'Espoo (2004), accréditée auprès de la conférence des parties de la convention sur la lutte contre la désertification (2001), membre de l'ONG CIVILSCAPE (2010), réseau international qui se dédie à la promotion de la convention européenne du paysage.

ORIGINE

Le **CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT (CIDCE)** a été créé à Limoges (France) en 1982 par le Professeur Michel Prieur. C'est une organisation non gouvernementale de juristes de l'environnement à dimension internationale. Elle est rattachée scientifiquement au **Centre de Recherches Interdisciplinaires de Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CRIDEAU)**, qui fait partie depuis 2008 de l'**Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ, EA 3177)**.

OBJECTIFS

1) Regrouper les juristes et les associations nationales de droit de l'environnement dans le monde

Le CIDCE a vocation à susciter la création d'associations nationales et de réseaux de juristes de droit de l'environnement. Ont été ainsi fondés avec l'aide du CIDCE et/ou par le CIDCE :

- la Société Brésilienne pour le Droit de l'Environnement (1979)
- la Société Portugaise pour le Droit de l'Environnement (1983)
- la Société Marocaine pour le Droit de l'Environnement (1986)
- la Société Nord-Américaine de Droit de l'Environnement (1988)
- l'Association Israélienne de Droit de l'Environnement (1988)
- l'Association Espagnole de Droit de l'Environnement (1989)
- l'Association Tchèque de Droit de l'Environnement (1990)
- la Société Africaine de Droit de l'Environnement (1990)
- le Centre de Droit de l'Environnement Japonais (1991)
- l'Association Européenne de Droit de l'Environnement (1992)
- le Réseau des juristes européens sur Natura 2000 (2001)
- le Réseau des juristes relatif au droit du paysage (2003)
- le Réseau des juristes relatif au droit de l'eau (2006)
- le Réseau des juristes en droit de la gestion intégrée des zones côtières et plus généralement en droit du littoral (2009)
- le Réseau des juristes francophones au sein de la Commission droit de l'environnement de l'IUCN (2009)

2) Organiser des rencontres internationales, colloques et séminaires scientifiques en droit de l'environnement

Le CIDCE a abordé les thèmes suivants:

- Les forêts et l'environnement en droit comparé, Limoges (1983)
- Les déchets industriels et l'environnement en droit comparé, Limoges (mai 1984)

- Agriculture et environnement, Gainsville, Etats-Unis (septembre 1984)
 - Evolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé, Limoges (avril 1986)
 - Les pesticides en droit comparé, Porto Alegre, Brésil (août 1986)
 - Europe des régions et environnement, Limoges (1988)
 - Sanctions en matières de pollution, Athènes, Grèce (mars 1988)
 - Droit de propriété et environnement, Limoges (1988)
 - Les pollutions transfrontalières en droit comparé et en droit international, Montréal, Canada (octobre 1988)
 - Les déchets dangereux et radioactifs et l'environnement, Sao Paulo, Brésil (juillet 1989)
 - La protection des sols en droit comparé, Limoges (1990)
 - Préparation de la Conférence de Rio: Déclaration de Limoges (nov. 1990) et Déclaration de Rio (octobre 1991)
 - L'environnement global, la protection du littoral, Tokyo, Japon (1991)
 - Global forum, Rio, Brésil (juin 1992)
 - Les études d'impact en droit comparé, Limoges (1993)
 - Sites contaminés : aspects juridiques, Limoges (1994)
 - Les industries agro-alimentaires et l'environnement, Tunis (1998)
 - La mise en œuvre du système conventionnel de Barcelone, avant et après sa mise à jour, Tunis (2000)
 - La convention européenne du paysage, Limoges (2001)
 - Tourisme, éthique, environnement et développement durable, Limoges (mai 2001)
 - Préparation de la Conférence de Johannesburg, Déclaration de Limoges II (novembre 2001)
 - Les monuments historiques, Limoges (octobre 2003)
 - Les réfugiés écologiques, Limoges (juin 2005),
 - Les catastrophes écologiques et le droit. Échecs du droit – Appels au droit, Limoges (mars 2009)
 - Colloque francophone destiné aux magistrats et fonctionnaires, Abidjan, Côte d'Ivoire (avril 2009)
 - Les réseaux juridiques Natura 2000 et la Directive Cadre des Eaux, Bucarest, Roumanie (septembre 2009)
 - L'intégration de la coutume dans l'élaboration de la norme environnementale, Nouméa, Nouvelle-Calédonie (octobre 2009)
 - Séminaire de présentation de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), Limoges (septembre 2010)
 - Les déplacés environnementaux, Limoges (mars 2010)
 - Colloques préparatoires à la Conférence dite « Rio+20 », Rio de Janeiro, Brésil, (juin 2011)
 - 3ème réunion mondiale des juristes et des associations de droit de l'environnement, Rio+20: quelle ambition pour l'environnement ?, Limoges (septembre/octobre 2011)
 - Rencontre mondiale des juristes de l'environnement pour Rio+20, Rio de Janeiro, Brésil, (juin 2012).
 - Colloque de restitution d'une recherche pluridisciplinaire financée dans le cadre du Programme « Concertation, décision, environnement » du Ministère de l'écologie et intitulée « La participation du public à l'élaboration des textes réglementaires nationaux en matière d'environnement en France et à l'étranger. Exigence démocratique, nécessité juridique », Paris, (octobre 2012)
- 3) Tenir des sessions de cours ou de formation s'adressant:**
- aux fonctionnaires des administrations nationales et des organisations internationales
 - aux membres d'ONG et OING
 - aux professions judiciaires (magistrats, avocats, conseillers juridiques) et aux enseignants juristes...

De telles sessions se sont tenues depuis 1978:

- Belgique (Louvain, 1978)
- Brésil (Piracicaba, 1979; Sao Paulo, 1983)
- Espagne (Alicante, 1987)
- Etats Unis (Gainsville, 1984)
- France (Strasbourg, 1978; Limoges, 1990 [pour les fonctionnaires d'Afrique francophone, avec l'UICN et la Norvège; Limoges, 2002 et 2004 [magistrats et avocats brésiliens])
- Italie (Rome, 2003)
- Paraguay (Asuncion, 2003)
- Portugal (Madère, 1983)
- Venezuela (Mérida, 1980)...

Ces sessions connaissent un essor important du fait des nouveaux défis de l'environnement. Le CIDCE collabore avec des organismes internationaux de formation et de recherche tels que l'Agence universitaire de la francophonie, l'UICN, l'Institut africain de l'environnement.

4) Publier des recherches et travaux

- Forêts et environnement, PUF, 1984
- Déchets industriels et environnement, PUF, 1985
- Evolution et perspectives du droit de l'environnement en droit comparé, CIDCE, 1986
- Droit de propriété et environnement en droit comparé, CIDCE, 1988
- Europe des régions et environnement, PUF, 1989
- Réunion mondiale de Limoges :
 - Textes, CIDCE, 1991
 - Rapports, PUF, 1992
- La protection juridique des sols dans les Etats de la Communauté européenne, PULIM, 1993

- Droit de l'environnement et développement durable, PULIM, 1994
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement : Recommandations :
 - Déclaration de Limoges II et Charte Rio+10, CIDCE, 2002
 - Rapports : Vers un nouveau droit de l'environnement ? CIDCE, 2003
- Mondialisation et droit de l'environnement, CIDCE, 2003
- L'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, CIDCE, 2003
- Déclaration de Limoges sur le droit et les politiques d'environnement et de développement durable, particulièrement dans les rapports Brésil-France, 2005
- Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques, 2005
- Projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux, REDE, n° 4, 2009
- L'économie verte dans le contexte du développement durable. La gouvernance des acteurs publics et privés. Fondation Gétulio Vargas, Programme droit de l'environnement, Rio de Janeiro, Brésil, 2011
- Les catastrophes écologiques et le droit: échecs du droit, appels au droit, Bruylant, 2012
- La non régression en droit de l'environnement, Bruylant, 2012
- Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement :
 - Appel des juristes et des associations de droit de l'environnement sous la forme d'une pétition. Ouvert à la signature le 1er octobre 2011. Adressé aux Etats participant à la Conférence de Rio + 20.
 - Recommandations de Limoges (26), adoptées le 1er octobre 2011 à Limoges, en ligne sur le site du CIDCE

- Déclaration des juristes de l'environnement sur les engagements post Rio+20, adoptée le 17 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), *en ligne sur le site du CIDCE*
- Les instruments juridiques pour la mise en œuvre du développement durable, Michel Prieur, José Antônio Tietzmann e Silva, Ed. PUC Goiás, Goiânia, Brésil, 2012.
- ⇒ Par la **Revue Européenne de Droit de l'Environnement** publiée par le CIDCE et le CRIDEAU-OMIJ depuis 1997 (regroupée en 2010 avec la Revue Juridique de l'environnement).
- ⇒ Dans la **Revue Juridique de l'Environnement** publiée par la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE).
- ⇒ Dans **Droit et environnement**, Bulletin de liaison du Réseau "Droit de l'environnement" de l'AUF (jusqu'à juin 2004, date de diffusion du bulletin).

5) Participer aux travaux des organisations internationales et des ONG internationales

- Lisbonne (Portugal), Droit à l'environnement (APDE), 1988
- Ankara (Turquie), CEE et droit de l'environnement (PNUD et PNUE), 1989
- Tunis (Tunisie), Le droit de l'environnement, (Centre Européen de Droit de l'Environnement), 1989
- Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Paix et environnement (UNESCO), 1989
- Genève (Suisse), PREPCOM II et III (CNUED, 1991)
- Rio de Janeiro (Brésil), Droit de l'environnement, 1991
- New York (États-Unis), PREPCOM IV, 1992
- Florence (Italie), Droit de l'environnement, 1991
- Rio de Janeiro (Brésil), Sommet de la Terre, (CNUED, 1992)
- Genève (Suisse), New York (Etats-Unis) et Paris, Convention sur la désertification
- Johannesburg (Afrique du Sud), SMDD, 2002
- Catane (Italie), Convention de Barcelone, 2003
- Florence (Italie), Convention sur le paysage, 2003
- Marrakech (Maroc), COP de la Convention de Barcelone, 2009
- Paris (France), COP de la Convention de Barcelone, février 2012.
- New-York (Etats-Unis), Processus de négociation à la Conférence dite « Rio+20 », janvier et mai 2012.
- Rio de Janeiro (Brésil), Conférence environnement et développement durable, 20-22 juin 2012.
- Rio de Janeiro (Brésil), Participation à l'initiative de création d'un tribunal international de la nature, 2012.
- Rio de Janeiro (Brésil), Participation à l'initiative earth-condominium visant à reconnaître comme patrimoine commun de l'humanité le système écologique terrestre global, 2012.
- Jeju (Corée du Sud), représentation du CIDCE au congrès de l'UICN à Jeju et adoption lors de ce congrès de la motion soumise par le Centre «De l'importance de ne pas régresser dans le domaine du droit et de la politique de l'environnement», 6-15 septembre 2012.

STRUCTURES

I - Conseil d'administration

◆ Président

Michel PRIEUR, Doyen honoraire, Président honoraire de la Société Française pour le Droit de l'Environnement, Président honoraire de l'Association Européenne de Droit de l'Environnement, Professeur émérite à l'Université de Limoges, Directeur scientifique du

CRIDEAU – OMIJ, Président adjoint chargé de la francophonie auprès de la Commission droit de l'environnement de l'UICN, membre du comité de respect des obligations de la Convention Espoo et de la Convention de Barcelone, Membre de la délégation officielle française à la Conférence dite « Rio+20 ».

◆ Vices-Présidents

Soukaina BOURAOUI, Professeure honoraire à la Faculté de droit de Tunis II (Tunisie)

Ibrahim KABOGLU, Professeur à l'Université Marmara d'Istanbul (Turquie)

Paulo Affonso Leme MACHADO, Professeur honoraire à l'Université d'Etat Paulista UNESPT (Brésil), Président honoraire de la Société Brésilienne pour le Droit de l'Environnement, Professeur à l'Université Méthodiste de Piracicaba (Sao Paulo, Brésil)

Mohamed Ali MEKOUAR, Professeur de droit, Université de Casablanca (Maroc), FAO ex Legal Officer (Rome)

Mary SANCY, Professeure associée à l'Université de Nantes, Administratrice honoraire du programme de droit international de l'environnement de l'UNITAR.

◆ Trésorier

Gérard MONÉDIAIRE, Professeur des Universités, Directeur du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme – OMIJ de Limoges

◆ Secrétaire général

Frédéric BOUIN, Maître de Conférences HDR à l'Université de Perpignan, Chercheur au CERTAP - CDED de Perpignan et associé au CRIDEAU - OMIJ de Limoges, titulaire de la Chaire de "droit

du développement durable" (urbanisme & immobilier)" de la Fondation universitaire Via Domitia.

◆ Membres

Takehisa. AWAJI, Professeur à l'Université de Rikkyo (Japon)

Mircea DUTU, Professeur de droit, Bucarest (Roumanie)

Andrew WAITE, Avocat, Président honoraire de l'Association Européenne de Droit de l'Environnement (Royaume-Uni)

Jaroslava ZASTEROVA, Présidente de la Société Tchèque de Droit de l'Environnement (République tchèque)

Stéphane DOUMBE-BILLÉ, Professeur à l'Université Lyon III, Directeur du Centre de droit international, membre de la C.D.E de l'UICN.

II – Conseil de direction scientifique

▪ Afrique

Ibrahima LY, Professeur de droit à l'Université de Dakar (Sénégal).

▪ Amérique du Nord

Maryse GRANDBOIS, Professeure honoraire à l'Université du Québec à Montréal (Canada).

▪ Amérique du Sud

Rafaël VALENZUELA FUENZALIDA, Professeur à l'Université catholique de Valparaiso (Chili).

- **Asie**

Kheng-Lian KOH, Professeure à l'Université Nationale de Singapour, Directrice du Centre Asie-Pacifique de Droit de l'Environnement (Singapour).

- **Europe**

Mary SANCY, Professeure associée à l'Université de Nantes, Professeure honoraire à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (Belgique).

Chargée de mission

Stéphanie BARTKOWIAK, Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (France).

N° SIRET: 392 221 875 000 25

Code NAF : 7220Z

N° de TVA communautaire : FR 563 92 221 875

CIDCE more information

"(i) expected contribution to the Joint FAO/WHO Food standards Programme", we can answer that :

In view the CIDCE expertise in environmental law and health-related issues, the Centre would contribute legal inputs to the efforts made by the Joint FAO/WHO Food Standards Programme towards developing standards that are adequate from the perspective of the health of consumers and the quality of the environment, as well as fairness in the associated food trade practices. The Centre would also include Codex standards in its research, training and advocacy work.